

REPÉRAGE DE L'AMIANTE AVANT CERTAINES OPÉRATIONS DE TRAVAUX - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT : PARCOURS "AMIANTE AVEC MENTION"

Cette formation vise à répondre aux exigences de l'arrêté du 4 juin 2024.

Objectifs opérationnels

- Analyser la commande fournie par le donneur d'ordre
- Analyser les documents et informations fournies par le donneur d'ordre
- Établir les zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)
- Mettre en oeuvre les moyens de protection individuelle conformes à la réglementation
- Réaliser les investigations approfondies (éléments, témoins, sondages, prélèvements)
- Identifier les laboratoires d'analyses des échantillons au moyen de la vérification des portées d'accréditation COFRAC
- Rédiger un rapport de repérage amiante avant travaux dans les infrastructures de transport
- Identifier les risques liés aux interventions sur des infrastructures de transport et appliquer les procédures de sécurité associées

Public Concerné

- Personne souhaitant devenir opérateur de repérage amiante dans les immeubles autres que bâtis et titulaires certification avec mention selon l'arrêté pris en application de l'article R. 271- du code de l'habitation et de la construction

Durée

42.00 Heures

6 Jours

Prérequis

Avant leur inscription, les candidats devront

- justifier d'un niveau de compétence dans le domaine des techniques du bâtiment a minima de niveau 4 par un diplôme ou certification équivalente
 - être titulaire de la certification avec mention selon l'arrêté pris en application de l'article R. 271-1 du code de l'habitation et de la construction
- Bien que non nécessaire afin de suivre la formation, avant d'effectuer toute mission de recherche de l'amiante, les opérateurs devront détenir l'attestation de compétence délivrée par l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante applicables aux activités mentionnées au 2o de l'article R. 4412-94 du code du travail.

Contenu

Le contenu de cette formation s'appuie sur l'arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers, et en particulier son annexe I.

- Spécificités de la norme NF X 46-102 (1j)
- Architecture des ouvrages de génie civil, des infrastructures de transport, des réseaux divers (0.5j)
- Histoire des modes de constitution des infrastructures de transport (1j)
- Risques spécifiques aux infrastructures de transport (1j)
- Lecture de plans relatifs aux infrastructures de transport (0.5j)
- Spécificités de l'annexe A et du paragraphe E5 de la norme NF X 46-102 : novembre 2020 (1j)
- Acquisition du geste professionnel (0.5j)
- Localisation de l'amiante sur les infrastructures de transport (0.5j)

Le tutorat associé à cette formation se réalise en sus de ce programme.

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit alternance d'exposés théoriques et de mise en application pratique.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses besoins.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

Les intervenants sont des formateurs qualifiés, experts de l'amiante et/ou ingénieurs des infrastructures de transport.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

En fin de formation, une évaluation est réalisée en ligne sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La certification associée à cette formation est délivrée à l'issue d'un jury organisé par notre partenaire UP N PRO comportant une partie théorique et une partie pratique. L'inscription à la certification (et au jury) ne peut se réaliser qu'une fois les tutorats validés.

Les membres du jury sont des experts en amiante et/ou en infrastructures de transport.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com



Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : RS7456